

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Procurations : 1

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **20 mars 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

OBJET : D2026-1-2

Fixation du nombre
d'adjoints

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R

Ont donné procuration : VRIET L à BOURGADE L

Secrétaire de séance : Laure BOURGADE

La fixation du nombre d'adjoints et de conseillers municipaux délégués doit précéder l'élection des adjoints.

L'article L 2122-2 du CGCT prévoit que le nombre maximal d'adjoints est de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif du Conseil Municipal étant de 27, il est possible d'élire jusqu'à 8 adjoints.

Lors du mandat précédent, le Conseil Municipal disposait de 7 adjoints et de deux conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de fixer à 7 le nombre d'adjoints et de créer deux postes de conseillers municipaux délégués.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 23 mars 2026

Pour copie conforme :

En Mairie, le 23 mars 2026

Le Maire,

Michel BUISSON